

Dépôt : David Wagner
HA - COP30 à Belém



MOTION

Luxembourg, le 29 octobre 2025

La Chambre des Députés

- considérant la responsabilité historique des pays industrialisés dans le dérèglement climatique, ces derniers ayant contribué de manière disproportionnée aux émissions cumulées de gaz à effet de serre depuis l'ère préindustrielle ;
- considérant les articles 9 et 10 de l'Accord de Paris qui établissent les obligations des pays développés en matière de financement climatique et de transfert de technologies vers les pays en développement
- considérant le *nouvel objectif chiffré collectif* (NCQG) adopté lors de la COP29 à Bakou en novembre 2024, qui fixe un engagement de 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035 pour soutenir les pays en développement dans leurs efforts en matière d'atténuation, d'adaptation et de pertes et dommages ;
- considérant que les besoins réels des pays du Sud global en matière de financement climatique sont estimés à environ 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, comme le prévoit le plan *Feuille de route de Bakou à Belém*, annexé à la décision relative au NCQG adoptée lors de la COP29 à Bakou ;
- considérant l'écart considérable entre les besoins identifiés et les engagements actuels ;
- considérant les besoins particulièrement importants en matière d'adaptation au dérèglement climatique, estimés entre 215 et 387 milliards de dollars par an pour la décennie 2021-2030, alors que les flux de financement public international pour l'adaptation sont actuellement très largement inférieurs aux besoins réels ;
- considérant la vulnérabilité accrue des pays les moins avancés et des petits États insulaires en

développement face aux impacts du changement climatique, malgré leur contribution négligeable aux émissions historiques de gaz à effet de serre ;

- considérant que le coût de l'inaction climatique dépasse largement celui de l'action, avec des risques systémiques croissants pour la stabilité économique mondiale, la sécurité alimentaire et les migrations climatiques ;
- saluant l'engagement du Luxembourg de fournir tous ses financements climatiques en addition à ses engagements en matière de dépenses de coopération au développement et d'action humanitaire ;
- soulignant le rôle de leadership que peut jouer le Luxembourg au sein de l'Union européenne et des instances internationales en matière de solidarité climatique internationale ;
- rappelant que le financement climatique contribue non seulement à la justice climatique mais également à la stabilité géopolitique, à la prévention des conflits et à la réalisation des Objectifs de développement durable ;

invite le Gouvernement à

- augmenter de manière substantielle et progressive dès 2026 les contributions financières du Luxembourg dans le cadre des mécanismes de financement climatique international conformément au NCQG de Bakou ;
- veiller à ce qu'au moins 50% de ces financements soient dédiés aux mesures d'adaptation au dérèglement climatique, en réponse aux besoins prioritaires exprimés par les pays en développement les plus vulnérables ;
- œuvrer activement au niveau de l'Union européenne et des instances internationales pour que les autres pays développés remplissent et dépassent leurs engagements en matière de financement climatique ;
- plaider, lors des prochaines COP, pour un renforcement ambitieux du NCQG en vue d'atteindre l'objectif global de 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 et de combler progressivement l'écart avec les besoins réels identifiés.


David Wagner


Franz Foyok


Joëlle Uefling